

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons

Canton de Villers-Cotterêts

COMMUNE  
DE  
02600 FAVEROLLES



## INFORMATION

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la relève des compteurs d'eau par le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois sera effectuée entre le **1<sup>er</sup> et le 15 septembre 2021** sur la commune de Faverolles.

A cet effet, les agents du SESV disposeront d'une carte d'accréditation dont vous trouverez le modèle ci-dessous. Cette carte sera présentée à chaque abonné, afin de permettre l'entrée au domicile lorsque cela est nécessaire.

En cas d'absence de l'abonné lors du passage des agents techniques, les conditions de relève seront les suivantes :

- 1<sup>er</sup> passage : l'agent déposera un coupon dans la boîte aux lettres, avec une nouvelle date de passage ;
- 2<sup>ème</sup> passage : l'agent déposera une carte dans la boîte aux lettres, invitant l'abonné concerné à relever lui-même son compteur et à communiquer l'index au SESV.

Néanmoins, la relève par l'abonné doit restée exceptionnelle. Le principe est celui d'une relève annuelle par le SESV, conformément à l'article 4.3 du règlement de service.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Fait à Faverolles, le 6 août 2021

Le Maire,

*Christian POTEAUX*

